

RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE, ASSURANCES



ORGANISATEUR : MAISON MONSOISE DES ASSOCIATIONS ET DES SERVICES

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION



Initiation



Gratuit



2h



Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Objectifs

- Distinction entre Responsabilité Civile et Responsabilité pénale.
- Connaître les mécanismes de déclenchement des responsabilités (charge de la preuve).
- Sensibilisation à la nécessité de s'assurer et d'être bien couvert. Le contrat d'assurance est l'outil de gestion des responsabilités.

Contenu

- Responsabilité Civile : Définition, fondements, responsabilité Civile Contractuelle et Extracontractuelle, obligation de moyens – obligation de résultat
- Responsabilité Pénale : Définition, loi Fauchon (du 10.07.2000) – notion d'auteur direct et d'auteur indirect
- Assurances : Les obligations d'assurance (obligation de souscription), ce qu'il faut assurer, les couvertures à prévoir, les points de vigilance pour choisir son contrat d'assurance

DATE(S) DE LA FORMATION

13 avril 2023

18h00-20h00

LIEU DE LA FORMATION

8 ter rue d'Alsace

59370 Mons-en-Baroeul

POUR S'INSCRIRE



+33637197633



mda.monsenbaroeul@gmail.com



<https://dev44.eolis.net/formation/respon...>

STRUCTURE FORMATRICE



Maison Monsoise des Associations et des Services



Voir la présentation de cette structure